





















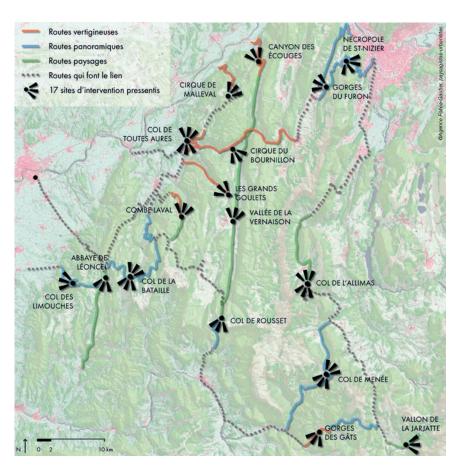


e projet propose un plan programme de mise en valeur de 17 itinéraires routiers du massif du Vercors, qu'il s'agisse de routes vertigineuses, de routes paysages ou de routes panoramiques, dans le cadre d'une étude co-financée par les Départements de la Drôme et de l'Isère (confiée à l'équipe Folléa-Gautier 2018-2019). Le cadre de référence présente de façon synthétique cette démarche partenariale dans laquelle se sont activement engagés les Départements de la Drôme et l'Isère, le Parc Naturel Régional du Vercors, les intercommunalités du massif (Royans-Vercors, Val de Drôme, Diois, Trièves, Massif du Vercors, Saint-Marcellin Vercors Isère) ainsi que leurs offices du tourisme, appuyés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.



OBJECTIF DU PROJET

Ce projet contribue à la structuration et à la diversification de l'offre touristique des stations de moyenne montagne. Une mise en valeur de ces itinéraires routiers et de sites associés qui s'inscrit dans les valeurs de la marque de destination «Inspiration Vercors».



Liberté

Haut niveau d'exigence des maîtres d'œuvre Qualité des projets dans la conception et la réalisation Originalité des idées ou des concepts aux caractères uniques

Transmission

Ancrage des projets dans le site et dans l'histoire Adaptation au lieu, au temps Implication des habitants dans les projets, facteur d'échange social et culturel

Protection

Considération du paysage comme «monument»

Pérennité des projets dans le temps

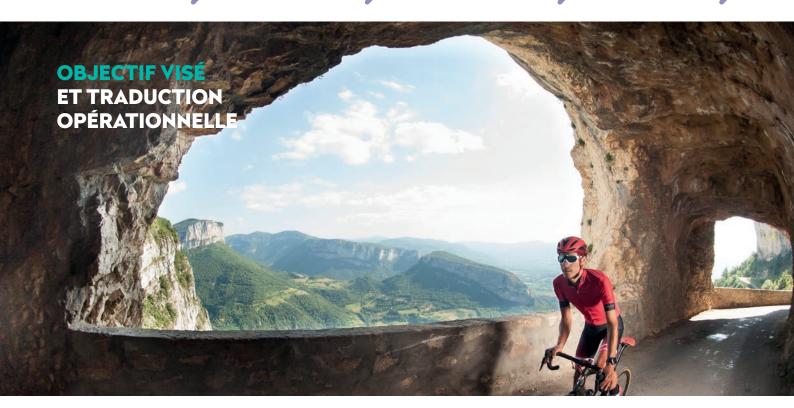
Prise en compte de la capacité de résilience des espaces naturels

Sobriété et emploi des matériaux locaux

Ressourcement

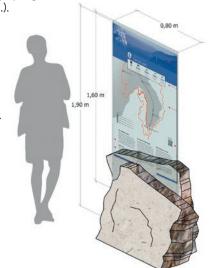
Immersion dans le site par la contemplation appréciation du temps «long», notamment par la pratique des mobilités douces

Valorisation de l'excellence



La mise en œuvre opérationnelle du projet « Sublimes routes du Vercors » se décline en 10 objectifs opérationnels, regroupés en 3 grands axes d'intervention :

- axe 1 : « aménager et ménager » les routes et sites naturels associés :
 - Aménager les voiries et leurs abords, ainsi que les sites et paysages associés (belvédères, sentiers...);
 - Aménager des sites et chemins en complément de l'offre de découverte liée aux routes et paysages associés ;
 - Garantir la cohérence et le lien entre toutes les routes et sites valorisés (charte, mobilier...).
- axe 2 : « animer et faire vivre » les routes et sites naturels associés :
 - Organiser des **évènements** sur les routes/sites associés ;
 - Développer des **outils de découverte** des routes/sites associés ;
 - Développer des **produits touristiques** valorisant les routes/sites associés ;
 - Accompagner les acteurs touristiques (hébergeurs, restaurateurs...) pour s'emparer de cette nouvelle offre et garantir la qualité et la continuité de la chaîne de valeur touristique.
- axe 3 : « promouvoir ensemble » les routes et sites naturels associés
- Partager le projet de mise en valeur avec l'ensemble des acteurs touristiques (ex: animation/fédération...);
- Définir le Plan Marketing de valorisation des routes ;
- Promouvoir l'offre touristique.



PREMIÈRES RÉALISATIONS À VENIR



Les aménagements proposés aux visiteurs offrent une diversité de points de vue proposant à chaque fois une expérience sensible unique

se promener

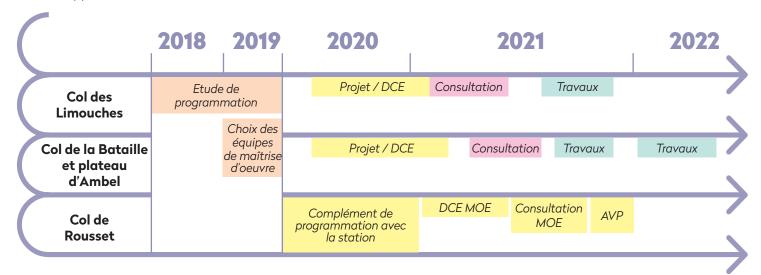
travener

se poser

s'installer et s'abriter en Vercors

PHASAGE DES PREMIÈRES RÉALISATIONS

Compte-tenu de l'ambition des partenaires impliqués, le projet «Sublimes routes du Vercors» se déroule sur plusieurs années. Le phasage est susceptible d'évoluer au regard du contexte sanitaire, de la dynamique territoriale, des opportunités financières et foncières.



GOUVERNANCE ASSOCIÉE AU PROJET

La définition, la programmation et la mise en œuvre du projet **«Sublimes routes du Vercors»** s'appuie sur une organisation collective qui rassemble toutes les «forces vives» à même d'en garantir sa réussite. Elle est susceptible d'évoluer au fil du temps dans le cadre d'une nécessaire «agilité» d'un tel projet partenarial.

Les partenaires du projet associent, autant que de besoin, des **partenaires techniques institutionnels** afin de bénéficier de leur expertise et d'anticiper leur implication dans la mise en œuvre de certaines actions (les OT du territoire, le collectif «Inspiration Vercors», les Agences touristiques départementales de l'Isère et de la Drôme, les Conseils en Architecture Urbanisme Environnement...).



Le **Comité de pilotage** est composé d'élus désignés par les deux Départements, le Parc Naturel Régional du Vercors et les 6 intercommunalités, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il définit et est le garant des stratégies et des objectifs du projet. Il arbitre sur les orientations déterminantes pour le projet (budget, délais, périmètre, priorités) et en valide les principales étapes.

Le **Comité technique** associe les techniciens des collectivités et des partenaires institutionnels représentées au comité de pilotage. Il coordonne l'ensemble des actions sur le projet, fait le point d'avancement physique et financier du projet et des opérations, intègre dans le plan d'actions les décisions prises en Comité de pilotage.

PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RÔLES

Les partenaires sont engagés conjointement dans la mise en œuvre du projet, les maîtrises d'ouvrages des actions sont réparties au regard de leurs compétences, leurs missions et leurs propres moyens techniques et financiers.

La mise en œuvre du projet **«Sublimes routes du Vercors»** fait appel à différents moyens financiers existants : les politiques départementales, les politiques sectorielles des partenaires et acteurs impliqués (ex : politique «montagne» de la Région) et des dispositifs spécifiques (ex : POIA, ...).

		Maître(s) d'ouvrage pressentis	Financements principaux
	Axe 1 aménager	CD26, PNRV, intercommunalités, communes	Départements / Région(CPER), Etat/Europe
	Axe 2 animer, faire vivre et gérer	PNRV, Intercommunalités, communes et offices de tourisme (OT), Associations	Départements, Espaces valléens (Région/Etat/Europe), Intercommunalités
	Axe 3 promouvoir	Collectif Inspiration Vercors (ADT26 38, PNRV, Intercommunalités, OT, socioprofessionnels)	Départements, Espaces valléens (Région/Etat/Europe), Intercommunalités



A l'initiative du projet et en accord avec l'ensemble des partenaires, le Conseil Départemental de la Drôme assure l'animation du projet. Pour plus d'information sur la démarche partenariale, vous pouvez contacter le chargé de mission **Sublimes Routes du Vercors :**

Nicolas Bontoux nbontoux@ladrome.fr 04 75 79 26 98 / 07 61 71 46 53